

APRES LE BAC "PARCOURSUP"



Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur les élèves disposent d'une plateforme d'information et d'admission accessible par Internet : <https://www.parcoursup.fr/>

Vous souhaitez vous inscrire en première année d'études supérieures via le site PARCOURSUP respectez bien ce calendrier

Les étapes clés de la procédure d'admission 2018 à respecter

A partir du 15 janvier 2018

Ouverture de la plateforme d'admission PARCOURSUP : <https://www.parcoursup.fr/>

22 janvier au 13 mars 2018 18h00

Les éléments pour créer son dossier : adresse électronique valide à maintenir à jour jusqu'à la fin de la procédure, le n°INE - Identifiant national Elève - dernier avis d'imposition pour effectuer une simulation d'attribution de bourses, de logements...

Formulation des vœux (10 vœux maximum) sans les classer

Attention : après le 13 mars 18h00 vous ne pourrez plus ajouter de vœu.

Jusqu'au 31 mars 2018 inclus

Constitution des dossiers et confirmation des vœux

Attention : Vous devez finaliser vos dossiers avec les éléments demandés par les formations et confirmer vos vœux date limite le 31 mars.

22 mai au 21 septembre 2018 inclus

Accès aux décisions des établissements de formation

Réponse aux propositions d'admission :

L'élève reçoit les réponses à ses vœux au fur et à mesure. Il pourra recevoir plusieurs propositions d'admission et devra répondre dans un délai imparti. Dès qu'il a accepté une proposition, les autres propositions s'annulent. Cependant les vœux sur lesquels il est en attente sont conservés.

Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat

De juin à septembre

Ouverture de la phase complémentaire- Au terme des épreuves écrites du Baccalauréat, si l'élève n'a pas encore obtenu d'affectation, il est possible de participer à la procédure complémentaire afin de formuler de nouveaux vœux. A l'issue du Baccalauréat, si l'élève n'a reçu aucune réponse positive, la commission académique se charge d'étudier le dossier de l'élève pour lui proposer une affectation le plus proche de ses vœux d'origine.

Été 2018

Inscription administrative dans la formation

21 septembre 2018 inclus

Fin de la procédure

⇒ Consulter également le document "Le fonctionnement de la procédure étape par étape"

Les essentiels de la procédure :

Le conseil de classe du 1^{er} semestre prend connaissance du projet de l'élève à partir de la fiche dialogue. Cette fiche est étudiée par l'équipe éducative qui formule des conseils et des recommandations pour aider l'élève à réfléchir à son projet.

Au terme de la saisie des vœux sur la plateforme PARCOURSUP l'équipe éducative étudie tous les vœux de l'élève pour permettre au chef d'établissement de formuler un avis pour chaque vœu sur une fiche spécifique appelée fiche avenir.

Qu'est-ce que 'la fiche avenir' : Une "fiche Avenir" est constituée pour chaque vœu formulé par l'élève. Elle comporte l'avis du chef d'établissement suite à la synthèse effectuée par les professeurs principaux sur les résultats scolaires, la motivation de l'élève, son projet....Chaque "fiche Avenir" est transmise aux établissements d'enseignement supérieur via la plateforme PARCOURSUP.

Les sites d'informations à consulter

Assistance à l'utilisation de PARCOURSUP mise en place pour les lycéens et les familles



www.terminales2017-2018.fr

Site entièrement dédié à l'accompagnement des élèves de Terminales vers l'enseignement supérieur - lien toujours accessible dans PARCOURSUP pour finaliser le projet d'orientation

www.monorientationenligne.fr

Le site de l'Onisep répond à toutes les questions portant sur l'orientation

www.education.gouv.fr/cid122643/plan-etudiants-informations-pratiques-pour-les-familles.html

Toute l'actualité Plan Étudiants : informations pratiques pour les familles

<http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>

L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur

L'orientation au lycée est renforcée et s'intègre dans le Plan Étudiants composé de 20 mesures pour aider l'élève à construire son projet d'études.

Le Plan Étudiants : outils pour la mise en œuvre - l'orientation au lycée, construire son projet d'études - procédure d'admission des lycéens dans l'enseignement supérieur, les étapes clés 2018 - Guide méthodologique : Fiche Avenir (mode d'emploi + fiches thématiques pour le dialogue avec les professeurs principaux, les élèves et les familles....

⇒ Consulter la Fiche 13 : L'assistance à l'utilisation de PARCOURSUP mise en place pour les lycéens et les familles

Demandes de BOURSES, de LOGEMENTS



Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Le CROUS met à votre disposition ce portail pour un accès simplifié à tous les services en ligne de la vie étudiante : les aides (**Bourses**), le **logement** (en résidence universitaire ou chez le particulier), la caution locative étudiante

Constituez votre dossier social étudiant sur :

www.etudiant.gouv.fr du 15 janvier au 31 mai 2018.

⇒ Consulter la Fiche 14/ L'essentiel sur ...Les services de la vie étudiante

***Documents mis à disposition des élèves au CDI
Vous pouvez également accéder à l'ensemble de ces informations sur le site du Lycée***